



DIHAL – POLE MIGRANTS

LES ÉVALUATIONS DE LA DIHAL – Avril 2018

LES RÉFUGIÉS RELOGÉS EN MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Deux ans après la création de la plateforme nationale de logements des réfugiés, la Dihal a développé une mission de suivi et d'évaluation auprès des publics relogés par la plateforme. Celle-ci vise notamment à :

- Évaluer les appariements réalisés par la plateforme ;
- Evaluer les résultats de l'accompagnement social assuré par les opérateurs dédiés ;
- Analyser le parcours d'intégration des réfugiés relogés par la plateforme ;
- Apprécier les dynamiques territoriales à l'œuvre dans le cadre des relogements effectués par la plateforme.

Pour ce faire, plusieurs travaux d'évaluation sont actuellement en cours d'élaboration et portent sur des cohortes de réfugiés spécifiques (réfugiés « *Merkels* » orientés et accompagnés en 2015-2016, réfugiés relogés dans les territoires ruraux). Ceux-ci reposent sur des sollicitations diverses tels que des entretiens semi-directifs, des envois de questionnaires et des déplacements dans les territoires.

1. Les logements remontés à la plateforme nationale pour le logement des réfugiés : une variété de territoires mobilisés

La plateforme nationale pour le logement des réfugiés est **un dispositif d'appariement** qui répond aux besoins de logements des bénéficiaires de la protection internationale présents dans des structures d'hébergement. Elle est spécifiquement dédiée aux personnes souhaitant être relogées dans le cadre d'une **mobilité géographique**. La plateforme est un **outil de péréquation territoriale** visant à soulager l'effort de certains territoires par la mobilisation de **logements vacants dans des territoires moins tendus**.

Depuis 2015, la plateforme a mobilisé près de **2 000 logements** et a permis le relogement de près de **6 000 personnes**. Les logements mis à disposition auprès de la plateforme sont **répartis sur l'ensemble du territoire national** et sont **implantés sur des communes de typologie variée** ; allant des métropoles (Nantes, Strasbourg, Marseille), des villes moyennes (Carcassonne, Blois, Belfort), aux petites villes de moins de 5 000 habitants (La Roche-sur-Yon, Never, Langres).

Les logements mobilisés par la plateforme sont principalement situés dans des **villes de 20 000 à 100 000 habitants**, sur des **territoires urbains et connectés**. Seulement **6% d'entre eux sont implantés sur des communes de moins de 5 000 habitants, situées dans des territoires détendus, notamment ruraux**.

2. Les petites communes situées dans des territoires ruraux : des territoires pourvoyeurs d'opportunités

Les communes situées dans des territoires ruraux peuvent **présenter des opportunités en termes d'emplois, de logements, de services et de réseaux de proximité**. Le pôle migrant de la Dihal, dans le cadre de sa mission de suivi et d'évaluation, a souhaité s'interroger sur **les potentialités de ces territoires pour l'accueil et l'intégration des réfugiés**. A cet effet, plusieurs déplacements ont été effectués et différents acteurs ont été sollicités (CCAS, DDSC, associations locales, réfugiés relogés) afin d'appréhender **les spécificités des accueils et relogements effectués dans ces territoires**.

3. L'évaluation des relogements opérés dans les territoires ruraux : les premiers enseignements

Sur la base des retours d'expériences collectés, plusieurs constats ont été effectués sur les atouts et contraintes de ces territoires pour le relogement des réfugiés.

Des territoires pourvoyeurs d'opportunités

S'agissant des atouts, plusieurs éléments ont été identifiés parmi lesquels :

- Un **parc social relativement détendu** offrant des opportunités de logements complémentaires qui peuvent être adaptées à la composition de certains ménages (exemple : des logements de grande typologie adaptés aux familles nombreuses) et répondre à une certaine demande (exemple : des logements de plain-pied adaptés aux personnes à mobilité réduite) ;
- Des **offres d'emplois non pourvues dans certains secteurs d'activités** telles que la viticulture et l'agriculture ;
- Des **places disponibles au sein des établissements scolaires (notamment dans les écoles primaires)** ;
- Des **réseaux d'interconnaissances et des relations de proximité** qui peuvent faciliter l'accueil et l'intégration des réfugiés ;
- Des **réseaux de bénévoles et collectifs impliqués** pour accompagner les réfugiés au quotidien (exemples d'actions solidaires constatées : organisation de cours de français pour les adultes à domicile ou au sein des structures associatives locales, collectes et campagnes de dons initiées par les communes ou les habitants, évènements interculturels organisés par la société civile, cours de soutien scolaire assurés par les enseignants ou bénévoles des territoires) ;
- Des **communes et Centres Communaux d'Action Sociale particulièrement investis** pour l'accueil et l'intégration des réfugiés.

Des enjeux liés à la mobilité

Plusieurs contraintes principalement liées à la mobilité ont été relevées. En effet, **la voiture individuelle est le principal mode de transport** utilisé dans ces territoires. **Les personnes n'ayant pas de permis de conduire français ou ne possédant pas de voiture** sont donc **dépendantes de l'offre de transports en commun et sont confrontées à des difficultés quotidiennes pour effectuer leurs différents trajets.**

Les territoires ruraux peuvent être particulièrement éloignés des bassins d'emplois, ainsi que des zones de services et d'activités. Par ailleurs, les établissements publics et les services administratifs sont souvent situés dans le chef-lieu du département, parfois à des dizaines de kilomètres de ces territoires. **Sans dispositifs de mobilité adaptés, les réfugiés peuvent rencontrer des obstacles dans leur parcours d'intégration. En effet, les réfugiés présentent des besoins de mobilité particuliers pour :**

- **L'accès aux droits sociaux** : certaines démarches administratives, telles que les rendez-vous à la CAF et à Pôle Emploi se font nécessairement sur place.
- **L'inscription dans un parcours linguistique** : les réfugiés doivent se rendre à la direction territoriale de l'OFII pour **signer leur Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)**. Ils doivent, par ailleurs, **assister à la formation linguistique prescrite dans le cadre du CIR**, assurée par un organisme de formation.
- **L'accès à la santé** : certaines pathologies peuvent impliquer un suivi régulier dans des centres hospitaliers ou auprès de médecins spécialistes.
- **L'accès à la formation et à l'emploi** : la mobilité est un enjeu majeur pour permettre une indépendance dans la recherche d'emploi (exemples : démarcher des entreprises, postuler sur place à des offres, assister à un entretien de recrutement) et accéder au marché de l'emploi.
- **L'accès aux établissements scolaires secondaires** : selon la typologie et la nature des territoires, ces établissements peuvent être situés sur des communes voisines, parfois éloignées.

La localisation et la typologie de ces territoires ont des conséquences sur le travail social mené par les organismes accompagnateurs. Ceux-ci ne sont, pour la plupart, pas sur place, et doivent se rendre mobiles pour suivre et accompagner quotidiennement les réfugiés. Cette mobilité entraîne des coûts importants (temps de transports, frais occasionnés par les distances réalisées en voiture) pour les organismes accompagnateurs. Par conséquent, **l'accompagnement ne peut se faire quotidiennement à domicile, fautes de ressources et moyens adaptés.**

4. L'évaluation des relogements effectués dans les territoires détendus et ruraux : les premières préconisations

Sur la base des retours d'expériences collectés, quelques préconisations ont pu être développées pour **garantir l'intégration des réfugiés au sein des communes situées dans des territoires ruraux.**

Des risques d'isolement à prévoir

- Certains profils de ménages **ne peuvent être relogés dans ces territoires, du fait de leurs vulnérabilités spécifiques** (exemples : familles monoparentales, personnes nécessitant un suivi médical régulier ou présentant des fragilités psychologiques, personnes désocialisées ou trop éloignées de l'emploi...)
- Une **pré évaluation des profils est nécessaire pour assurer une orientation réussie dans ces territoires.** Plusieurs critères doivent être pris en compte parmi lesquels :
 - La volonté de s'installer en milieu rural (sensibilisation et connaissance des spécificités des territoires ruraux) ;
 - La capacité à être autonome ;
 - Une maîtrise du français permettant une indépendance dans la gestion du quotidien (tâches quotidiennes et administratives) ;
 - Selon la desserte en transports en commun du territoire, favoriser les personnes ayant un permis de conduire ;
 - Une capacité à accéder à l'emploi rapidement dans les filières qui recrutent sur le territoire (volonté d'accéder à l'emploi et à la formation, compétences professionnelles adéquates).
- Un suivi régulier doit être effectué pour **assurer les besoins à court terme des réfugiés relogés dans les territoires ruraux** : aide à la mobilité (repérage des transports en commun, des horaires et trajets), scolarisation des enfants, repérage des équipements ressources (banque, poste, supermarchés...), suivi des démarches administratives.

Une vision nécessairement intégrée du parcours d'insertion socio-professionnelle

- Une **collaboration étroite est nécessaire entre les différents acteurs locaux pour assurer une intégration réussie des réfugiés dans les territoires** (Préfecture, DDCS(PP), services départementaux, commune, CCAS, acteurs de l'insertion et de l'emploi, structures associatives locales, société civile...)
- Pour garantir l'intégration durable des personnes dans ces territoires, **l'inscription dans un parcours professionnel est nécessaire.**

Les facteurs de réussite des orientations dans les territoires ruraux

- **Les acteurs locaux (communes, CCAS, DDCS) doivent être préalablement informés des orientations dans leurs territoires pour assurer un accueil adapté des réfugiés** (anticipation des démarches administratives, recensement des associations, de l'offre linguistique...)
- **La mobilité est un enjeu majeur** pour assurer l'autonomie des réfugiés dans leurs démarches administratives et professionnelles. **Dans les territoires ruraux, les transports en commun ne sont pas toujours suffisants pour répondre aux besoins de mobilité des réfugiés** : des

solutions de mobilité alternative doivent être trouvées (recours au covoiturage ou au système de partage...)

- L'accès à un logement est une étape clé de l'intégration, mais ne suffit pas : **la remise à l'emploi rapide est requise pour éviter des situations d'isolement et des départs prématurés ;**
- **L'identification de personnes ressources (organismes accompagnateurs, assistants sociaux de secteurs, réseaux de bénévoles) dans les territoires** est particulièrement bénéfique pour favoriser l'intégration des réfugiés.

5. Récits de vie

L'accueil d'un réfugié syrien à Ménérol, commune de 1 623 habitants dans le Puy-de-Dôme

Monsieur A. a été accueilli à Ménérol en mai 2016. Il a été **accueilli chez un couple de particuliers qui possédaient une maison avec plusieurs chambres non occupées**. Le couple n'a pas souhaité qu'une redevance soit payée, celui-ci a donc été logé gratuitement. La cohabitation avec un ménage du territoire a été particulièrement positive : **les hébergeurs ont mobilisé leur propre réseau de connaissance pour participer de l'insertion socio-professionnelle de Monsieur A.** Par ce biais, ce dernier a pu accéder à un emploi en Contrat à Durée Déterminée (CDD) en tant que plâtrier – peintre auprès d'un entrepreneur local.

« Il a été rapidement plongé au cœur de la vie de la commune et a été accueilli dans un système très bienveillant. Pour favoriser sa mobilité professionnelle, un vélo et une moto lui ont été offerts par des voisins. »

(Source : Citation de Mme B, membre de l'organisme chargé de l'accompagnement de M. A)

L'accueil de familles de réfugiés à Saint-Léonard-de-Noblat, commune de 4 633 habitants en Haute-Vienne

La commune de Saint-Léonard-de-Noblat a accueilli en 2016 deux familles de réfugiés qui ont été accompagnées par l'Association de Réinsertion Sociale du Limousin (ARSL). L'opérateur est implanté à Limoges, **les distances parcourues pour se rendre aux domiciles des familles complexifient le travail d'accompagnement social mené sur place :**

« On ne peut pas venir tous les jours là-bas, sinon on passerait notre temps en voiture. Pendant les premiers mois, on s'arrangeait avec l'équipe pour se rendre très régulièrement aux domiciles des familles mais ça implique un coût et beaucoup de temps pour nous. »

(Source : Citation de Mme E, membre de l'ARSL)

Sur les deux familles relogées, l'une a souhaité rester sur le territoire, l'autre a déménagé près de Limoges pour se rapprocher d'un Centre Hospitalier :

« On a besoin de se rapprocher d'un hôpital pour que notre fils soit suivi régulièrement, à Saint-Léonard-de-Noblat, c'est bien et calme on a eu le temps de se reposer, mais il n'y a pas d'établissements adaptés. »

(Source : Citation de Mme A, membre d'une des familles relogées à Saint-Léonard-de-Noblat)

Le relogement des réfugiés dans les territoires ruraux de la Marne

Dans le département de la Marne, le Club de Prévention d'Epernay accompagne plusieurs réfugiés relogés dans des communes rurales. Pour l'opérateur, les territoires ruraux peuvent fournir des opportunités de logements et d'emplois importantes pour les réfugiés :

« La question de la ruralité, nous on y croit vraiment très fort et pour le coup on a mis en place tout un dispositif d'accompagnement des élus et des maires dans ce cadre-là, pour permettre une insertion du public réfugiés. »

« On a mis en place un certain nombre de projets pour l'accès à l'emploi et notamment on a lancé au mois de septembre « les vendanges partagées », on a accompagné plus de 40 personnes [...] et là on a mis un public réfugié aussi et c'était extrêmement intéressant. » « Ça a duré 12 jours » « Les réfugiés ont été ravis. »

(Source : Citation de M.V, membre du Club de Prévention d'Epernay)

La mobilité dans ces territoires demeure une difficulté : **l'absence de moyens de transport régulier est un frein à la mobilité professionnelle et à l'accès aux zones d'emploi et d'activités :**

« On est en négociation avec une grosse entreprise de produits surgelés qui est à 30 km d'Epernay et qui est prêt à prendre quelques réfugiés mais y a des problèmes de mobilité. L'idée serait que l'on lève tous les freins à cette mobilité »

(Source : Citation de M.V, membre du Club de Prévention d'Epernay)

Pour pallier à cette situation, **le Club de Prévention d'Epernay a mis en place un système de navette dans les territoires pour assurer la mobilité quotidienne des personnes accompagnées :**

« Le maire de Cézane a été ravi de la mise en place de la navette, ça profite aussi bien aux jeunes du territoire, au public réfugiés et aux demandeurs d'asile. »

(Source : Citation de M.V, membre du Club de Prévention d'Epernay)

Le relogement des réfugiés à Régny, commune de 1 543 habitants dans la Loire

Plusieurs familles de réfugiés ont été accueillies à Régny depuis 2016. Le maire est particulièrement impliqué pour accueillir des réfugiés sur sa commune. Régny est un petit centre-bourg correctement équipé (gare SNCF, écoles, collège, maison de santé, banque, commerce) et doté d'un important parc HLM vacant. Plusieurs logements sont mis à disposition pour reloger les réfugiés sur la commune. De nombreux bénévoles se sont mobilisés pour assurer le bon accueil de ces familles :

« Sur notre sollicitation, une équipe d'une vingtaine de bénévoles s'est constitué pour les aider et les accompagner, d'abord pour leur procurer des meubles, des vêtements, puis les accompagner dans leurs démarches et dans la vie de tous les jours, leur donner des cours de français, ou constituer des groupes d'activités pour faciliter l'apprentissage de la langue. »

(Source : Citation, M.I, membre de la mairie de Régny)

Avec l'appui des bénévoles, certains projets ont été conçus pour favoriser l'intégration des familles relogées :

« Des jardins partagés ont été mis en place pour faciliter l'intégration de ces familles. »

(Source : Citation, M.I, membre de la mairie de Régny)

Le maire **déplore toutefois certains départs de familles accueillies dans d'autres territoires voisins**. Il souhaiterait ainsi pérenniser la dynamique d'accueil en mettant en place un véritable dispositif d'intégration.